



INFORMATION AUX FAMILLES

NOUVELLES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Nous vous informons que les dossiers d'inscriptions scolaires sont disponibles en Mairie, pour les nouvelles inscriptions (enfants nés en 2019) ou nouveaux arrivants.

Afin d'anticiper les prévisions pour la rentrée 2022-2023, nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'inscription en Mairie de votre enfant durant la période suivante :

De Janvier à fin Avril 2022

Par la suite, les demandes d'inscriptions ponctuelles de dernière minute se feront au fur et à mesure.

Ce n'est qu'à la suite de la délivrance du certificat d'inscription par la Mairie, que vous pourrez vous présenter à la Directrice ou Directeur de l'école pour l'admission de votre enfant.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour)
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : quittance de loyer ou facture électricité, gaz ou téléphonie fixe (les factures de portables ne sont pas acceptées)

Pour les personnes hébergées

- Attestation d'hébergement
- Quittance de loyer ou facture électricité ou téléphonie fixe (les factures de portables ne sont pas acceptées)
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Pièce justifiant de la domiciliation dans la commune (sécurité sociale, CAF, banque, etc...)

Le service des Affaires Scolaires et Périscolaires de la Communauté de Communes du Pays de Sommières se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.